

Le controle de conventionalité

Par **yedi**, le **03/11/2016** à **10:45**

[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/11/2016** à **10:51**

Bonjour

Tiens je ne savais pas que les Koalas étaient en cheville avec les mustélidés [smile4]

Plus sérieusement, c'est du grand n'importe quoi. Aucune politesse, aucune démonstration d'un travail préalable je clôture et déplace au trou noir.

Par **SkinLaw**, le **03/11/2016** à **10:56**

Bonjour,

La moindre des choses serait de poser une question en relation, en lien avec le contrôle de conventionnalité. Par exemple "en quoi consiste le contrôle de conventionnalité ? ou qu'est-ce que le contrôle de conventionnalité ?"

Il ne suffit pas simplement d'écrire un titre afin que les membres du forum, sans savoir exactement ce qui vous pose problème en discutent.

Aller faire un tour sur la charte du Forum :D